

MAIRIE
DE
SANDRANS

01400

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

CONSEIL MUNICIPAL n°13
du 11 mai 2015 à 20 heures 00

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze et le 11 mai à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire

Présents : DELATOUR Daniel, GHIDELLI Alexandra, MORELLET Jean-François, Nicole MOLARD OLLAGNIER Bernard, ROUSSET Serge, ROY Sandrine, SCHNEIDER Eric, THOMASSON Christelle, VINTER Géraldine, Marc MAZET, Bernard JOSSERMOZ, Magalie RENARD est arrivé à 20h30.

Absent excusé : Nathalie COLOMB donne pouvoir à Géraldine VINTER.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Monsieur Eric SCHNEIDER est élu secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu numéro 12

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Budget Communal

Décision modificative n°1

Les dépenses d'imprévues d'investissement (15 000 €) représentent 12 % des dépenses réelles or l'articles L. 2322-1 du code général des collectivités le montant des crédits inscrits au titre des dépenses imprévues de l'exercice ne doit pas dépasser le plafond de 7.5 des crédit correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Les conseillers approuvent à l'unanimité cette décision modificative n°1 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 / Dépenses imprévues Invest	6500.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévus Invest	6 500.00 €	
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		6500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		6500.00 €

3/ Temps d'activités périscolaire

Suite à la réunion de la commission scolaire du R P I de Sandrans Relevant, suite au refus des intervenants à poursuivre leurs activités l'année prochaine.

Une garderie sera mise en place, de façon à ce que les élèves ne soient pas laissés à l'abandon.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité la suppression des T.A.P.

4/ Réhabilitation de la lagune

1. La société SEDE en 2010 avait proposé un devis pour le curage de la lagune d'un montant de 9 103.00 € H.T et pour l'évacuation d'environ de 520 m3 de boue.
Compte tenu de son antériorité un nouveau devis est présenté pour un montant de 20 559.60 H.T et pour l'évacuation de 1280 m3 de boue

Les conseillers municipaux refusent à l'unanimité le devis présenté pour un montant de 20 559.60 H.T et demandent à Monsieur le Maire de négocier avec la société Arpège qui manifestement avec la société SEDE a sous-estimé les volumes. Monsieur le Maire informera M. LEONET de la société Arpège au cours de la prochaine réunion de la S.T.E.P.

2. **Identification de la source de déversement** d'Eaux usées dans le réseau d'Eau pluvial, sur la RD2 route de Chatillon sur Chalaronne. La société ARPEGE propose de faire un test à la fluorescéine sur deux branchements de faire un passage caméra pour déterminer la source de pollution. Montant du devis de l'étude 1418.00 €.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs avec l'entreprise pour la somme de 1 418 € T.T.C.

3. **Actualisation du zonage d'assainissement :**

Afin d'être en conformité avec notre nouveau P.L.U la Société ARPEGE nous propose sa prestation pour un montant de 6000.00 € H.T.

Les Conseillers municipaux approuvent à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour la somme de 6000.00 € H.T.

5 / Eclairage public :

Afin de participer à l'économie d'énergie, et à la réduction de la pollution visuelle les Conseillers Municipaux devront se prononcer sur la réduction de l'éclairage public afin de se conformer aux directives de l'amendement au projet de loi (si les maires ne procèdent pas à la réduction de 50 %de l'éclairage nocturne) « le magazine Maire de France » n° 324 mai 2015.

Les conseillers municipaux approuvent par 12 voix pour, 2 contre cette mise en place et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

7/ Achat terrain Madame HYVERNAT

Les conseillers municipaux se prononcent à l'unanimité pour l'acquisition de son terrain et demande à Monsieur le Maire de consulter les banques afin d'obtenir un prêt d'environ 245 000 €

8/ Démolition du presbytère et vente du terrain attenant.

Afin de débloquer la situation compte-tenu de la position négative de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les Conseillers Municipaux chargent M. Le Maire de contacter la Société C.S.Développement afin de déterminer une offre pour l'achat des terrains attenant à celui-ci sans l'ancien presbytère.

7/ Numérotation et appellation des rues.

Afin de pouvoir situer rapidement les rues, les quartiers, les lieuxdits, les lotissements de notre village, Les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité de numérotter les rues de façon métrique.

8/ Questions diverses :

- Modification contrat de travail de Mme FILLARDET :

Mme FILLARDET en charge de l'entretien des locaux de la mairie assura ses fonctions les mercredi de 11h45 jusqu'à 13h15 à partir du 13 mai 2015

- Suite au courrier de M. DELZANNO demandant l'installation régulière d'un camion de vente d'articles de pêche. Les Conseiller Municipaux refusent à l'unanimité la demande de Monsieur DELAZANNO.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 22H00.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

